

## Communiqué de Presse

### **Cri d'alarme pour l'Ecole, stoppons les fermetures de classes en milieu rural !**

A la fin de l'année 2023, la Directrice Académique a fait le tour des circonscriptions du département, pour présenter de multiples graphiques et courbes démontrant la chute des effectifs scolaires...

Il s'agissait de préparer les esprits ! La Directrice souhaite maintenant enfoncer le clou et supprimer plus d'une quarantaine de classes en Saône-et-Loire.

Notre association est interpellée par de nombreux collègues, de toutes les circonscriptions scolaires, suite à ces intentions de fermeture.

Ces projets de suppression affectent principalement le monde rural de Saône-et-Loire...alors même que le « **soutien à la ruralité** » est affiché par le Gouvernement.

#### **Nous nous opposons à ces projets de fermeture, et demandons de prendre en compte :**

- la qualité de l'enseignement et de l'environnement scolaire dans nos écoles de proximité,
- la pertinence d'un effectif maximal de 18 élèves pour les classes multi-âges
- une évaluation systématique du temps de transport scolaire et la mesure de l'allongement des déplacements domicile-école qui peut résulter d'une suppression de classe,
- la considération des investissements conséquents opérés par les Mairies pour les locaux scolaires, souvent avec le concours de l'Etat (DETR...),
- la scolarisation de plus en plus importante d'élèves bénéficiant de Plans d'Accompagnement Personnalisé (PAP) nécessitant donc l'attention toute particulière des personnels enseignants.
- l'examen des évolutions d'effectifs sur une période de 3 ans, engagement pris par le Gouvernement en Mars 2023.

**L'Ecole rurale est une chance pour nos enfants car elle conjugue proximité et qualité de l'enseignement.** La baisse de la démographie scolaire ne doit pas être un prétexte pour réduire le nombre d'enseignants, donc de classes, mais au contraire doit être utilisée pour réduire les effectifs par classe afin d'augmenter la qualité de l'enseignement français qui est loin d'être reconnu comme exemplaire à l'échelon international (classement Pisa).

#### **Aucune fermeture de classe ne doit intervenir dès lors qu'un effectif de 17 élèves est assuré.**

Nous saisissons le Préfet, garant du respect des engagements du Premier Ministre dans le département. Nous lui demandons d'intervenir auprès de la Directrice Académique afin que soient respectés les orientations gouvernementales et les spécificités de la ruralité.

**J.F. FARENC, Président,  
et le Bureau de l'A.M.R. 71**